Direction des Ressources Humaines et de la Formation
Service des Examens & Concours
1146 avenue du Père Soulas – 34295 MONTPELLIER CEDEX 5

LE DIRECTEUR GENERAL

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières et des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, modifié,

VU le décret n° 2016-1704 du 12 décembre 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

Considérant l'avis d'ouverture du recrutement sans concours d'Adjoints Administratifs Hospitaliers, sur le site de l'Agence Régionale de Santé en date du 4 mai 2020, en vue de pourvoir **15 postes.**

DECIDE

ARTICLE 1° : La commission de sélection du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'Adjoints Administratifs Hospitaliers organisé par le CHU de Montpellier en vue de pourvoir 15 postes se réunira les :

Lundi 2 et mardi 3 novembre 2020
(Audition des candidats sélectionnés)

ARTICLE 2° : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier, 29 avril 2020,

P/ Le Directeur Général et par délégation La Directrice des Ressources Humaines et de la Formation

Judith LE PAGE

Un recours gracieux peut être formulé auprès de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation dans les deux mois qui suivent la présente notification.
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai deux mois à compter de la date de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr